

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021 est approuvé l'unanimité après ajout d'une phrase précisant que la modification des taux d'imposition ne résulte pas d'une volonté de la Commune mais d'une obligation de maintien des ressources par le transfert de l'augmentation du taux Départemental suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation par l'Etat.

## 1. Compte-rendu des Commissions

- Commissions Cantine du 11 juin 2021 : Etude des menus de la rentrée. Considérant qu'il y a sensiblement le même nombre d'inscrit à l'école (180 à ce jour), nous attendons un maintien de la fréquentation de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022.  
Dans l'ensemble le comportement des enfants est meilleur depuis les dernières vacances scolaires. D'une part, les exclusions prononcées ont amenés des enfants à considérer que le dialogue avec les agents et l'adjointes est plus efficace que la confrontation. D'autre part, des activités organisées par les agents pendant le temps du midi, comme un trivial poursuite sur 3 semaines entre les tables avec classement et petite récompense a remporté un franc succès.  
La cuisine est toujours préparée par le remplaçant du cuisinier titulaire et est très appréciée.
- Commission Travaux du 29 juin 2021 : Présentation de l'étude de préprogramme de construction d'une école élémentaire par le CAUE. Les enseignantes invitées ont pu donner un avis éclairé d'utilisatrice : sanitaires accessibles directement de la cour, cour sans angle mort, connexion directe entre les classes, salles d'activités correspondant bien aux nouvelles méthodes d'enseignement. Ces remarques sont prises en compte tout comme les points de vigilance soulevés par les élus et issus des expériences passées : isolation thermique et phonique, mode de chauffage...  
Avec le préprogramme, il faudra lancer le recrutement de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.  
Pour éclairer la réflexion, il est convenu d'un rendez-vous pour visiter l'école de Dampierre le 14 Août prochain à 10h30.  
En cours de réunion, il est convenu également que pour préserver la santé des usagers de cette école, il serait souhaitable d'échanger avec l'exploitant de la parcelle adjacente pour mettre en place une bande non exploitée (avec contrepartie) qui servira de zone tampon lors de l'utilisation de produits de traitement.
- Conseil d'école du 2 juillet 2021 : Ce fut une année compliquée pour les adultes comme pour les enfants mais également très riche en découvertes. Les enfants ont apprécié les sorties pédagogiques. Les enfants de la classe de CM2, privés de classe de mer en raison de la COVID 19, ont vu celle-ci remplacée par une visite de Nausica. Une liste de petits travaux et rafraîchissements dans les locaux est planifiée pour cet été. Les enseignants sont informés qu'en raison du projet de construction, il n'y aura pas d'investissement lourd sur les locaux actuels. Au niveau de l'organisation des classes pour l'année prochaine, la classe de CP pure se tiendra uniquement cette année dans le bâtiment de l'école maternelle pour répondre aux besoins particuliers de deux élèves de cette classe, dont l'un n'est pas en mesure d'appréhender les perturbations liées à la fois au changement d'enseignante et de locaux. Toutes les classes élémentaires seront pures. Le niveau d'inscription en maternelle est stable. Madame



- Présence cantine d'un enfant hors commune : 2€20

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4. Vente d'herbes (délibération 2021-36)**

Comme chaque année, la commune a reçu une offre pour la vente d'herbe sur pied de 80 ares (ancien tir à l'arc, rue de l'Eglise) et de la parcelle derrière l'école maternelle, au prix de 160 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide procéder à la vente d'herbe sur pieds à Monsieur CATIAUX au prix de 160 € l'hectare.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

#### **5. Achat du nouveau tracteur**

Le tracteur neuf a été livré dernière semaine de juin. Le Conseil Municipal a délibéré en 2020 pour l'achat d'un tracteur avec un plafond de dépense à 62 500 €.

La facture pour l'achat du tracteur neuf avec reprise de l'ancien se monte à 62 400 €.

Le règlement de cette somme au vendeur a été rejeté par la trésorerie.

Pour faire les choses dans les règles nous devons émettre un mandat de 78 000 € correspondant à l'acquisition du tracteur neuf et un titre de recette de 15 600 € correspondant à la vente de l'ancien tracteur.

#### **6. Questions et Informations diverses**

- Les volets roulants pour la salle des Valembours sont commandés.
- Mission « Référent signalement » proposé par les CDG normands (délibération 2021-40)

Depuis mars 2020, chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Les Centres de Gestion (CDG) normands se sont associés pour proposer aux collectivités une mission optionnelle mutualisée « référent signalement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune de Ferrières-en-Bray doit adhérer à la mission optionnelle « référent signalement » et charge Madame le maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- Dans le passé, lors de pluies importantes, il y a eu de nombreuses inondations à Laudencourt. Un curage du réseau pluvial et des drains a été effectué. Les nouvelles pluies importantes n'ont pas provoqué d'inondations. Le curage à Laudencourt, route de Savignies et rue Charles Gervais a généré 1 camion de déchets.
- L'eau du barreau nord va à la rivière. Il faut revoir le Syndicat Bray Sud et faire preuve de vigilance sur les écoulements d'eau de tous ordres pour actualiser le projet concernant les écoulements d'eaux usées Rue Charles Gervais et dans les herbages « Finet ». Le Syndicat peut mettre des pompes de refoulement plutôt que du gravitaire.

Monsieur LEGER rappelle l'indépendance des réseaux pluvial et d'assainissement notamment lors de fortes pluies comme il y a eu. Un désaccord apparait sur la fréquence des occurrences d'écoulements d'eau dans le bourg lors de fortes pluies d'orage avant le curage et depuis. Il y a un désaccord sur le diagnostic des causes d'écoulements d'eau dans différentes rues de Ferrières au fil des décennies.

- Concernant Laudencourt, outre l'entretien du réseau pluvial, il est rappelé que l'obligation de mettre en place une bande enherbée pour gérer les écoulements d'eau n'est pas respecté par l'agriculteur. Madame le Maire, lors des échanges pour le Scott, a pu constater la difficulté à faire entendre au monde agricole d'intérêt que représente ce type de bandes enherbées ou la plantation de haie lorsque l'intérêt général ou à long terme s'oppose à la productivité des sols. Il existe des différences entre des obligations d'utilités publiques qui sont parfois difficiles à comprendre.
- Cette après-midi, il y a eu échange avec M. le Sous-Préfet qui va être suivi d'un courrier parce que tous les messages adressés par le Maire à M. Lévêque reste sans réponse. Toujours en attente de l'accord avec l'Oise concernant la trans'Oise. M. le Sous-préfet indique qu'il a pris les choses en cours de route mais qu'il n'aurait pas accepté la hauteur du pont rail. Certes, cela ne coûte rien de le dire après coup. Surtout que la présence d'eau connue et la nature des sols ne permettent pas techniquement de remonter à 2m50 la hauteur en circulation sous le pont. Monsieur Canu fait part des difficultés qui lui ont été rapportées par d'autres personnes concernées par les travaux SNCF et qui constatent que M. Lévêque est injoignable, les sous-traitants n'ont pas le droit de donner de coordonnées téléphoniques. Les personnes privées sont en grande difficultés et visiblement la commune est dans la même position. Chacun se rejoint à dire que c'est inadmissible, que les exhortations communales pour que la SNCF contacte le Département de l'Oise ont été nombreuses depuis des années, de même que la présence d'un ancien dépôt de déchet ne peut pas être une surprise puisque la Commune l'a signalé. Certains compte-rendu Setec font état d'affirmations que M. Lévêque ne peut plus crédiblement infirmer. Monsieur Buisson rappelle la marche forcée imposée par SNCF tout au long du projet. En dehors de ne pas signer la convention de rétrocession, de quel moyen juridique dispose la Commune pour taper du poing sur la table ? Il ne faut pas hésiter à se servir des réseaux et d'utiliser des moyens juridiques puisque depuis 10 ans ces problèmes accompagnent la Commune. De nouveau un courrier va être adressé à Monsieur le Sous-Préfet. Il y a un désaccord sur le fait que la commune ne reste pas les bras croisés. Suite à des questions de M. Buisson, Madame le Maire donne lecture de la réponse écrite du Policier Municipal à tous les points soulevés.

Sur tous les points listés, chacun est d'accord pour convenir que les travaux de réparation réalisés sur la Route de St Quentin sont ridiculement inadaptés. Le Département, maître d'ouvrage sur ce secteur ne prévoit pas de travaux en 2021, il étudiera pour 2022. Il est vrai que l'impossibilité de la Commune d'agir sur le territoire départemental ou SNCF Réseau ou privé ne facilite pas la compréhension de la situation. On souhaite un vrai travail de restructuration de la RD 21a mais il n'y aura rien cette année. De plus, le Département s'était engagé à ce qu'au moment du déclassement des routes, les départementales devenant communales soit remises en état. Monsieur Canu propose que M. Morin, Président de la Région et M. Bellanger du Département soient invités, avec la presse, à venir sur place pour constater ce qui est encore à parfaitement achevé par SNCF réseau à ce stade. La presse est un bon moyen de faire pression.

Monsieur Buisson constate que nous sommes engoncés entre les compétences d'autres personnes publiques et privées. C'est trop et il demande que l'on frappe là où ça fait mal et demande à ce que le Policier Municipal et les autres services travaille sur ce qui peut être fait.

